

adopté

## SÉNAT

le 29 juin 1972.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du Protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concer-

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2408, 2443 et In-8° 620.

Sénat : 314 et 326 (1971-1972).

nant le tunnel routier du Fréjus et du Protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1972.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au n° 314 Sénat (1971-1972).